



GALPA | Groupe d'Action Local  
pour la Pêche et l'Aquaculture

De  
**Havres**  
en **Baie**

Coutances Mer & Bocage | Granville Terre & Mer | Avranches Mont-Saint-Michel

# FICHES ACTION

*GALPA « De Havres en Baie »*

**Version du 11 10 2023**

# Fiches actions

- ▶ **Fiche Action 1** : Viser l'excellence environnementale et favoriser l'économie circulaire
  
- ▶ **Fiche Action 2** : Gérer durablement la ressource locale
  
- ▶ **Fiche Action 3** : Diversifier les sources de revenus pour les entreprises
  
- ▶ **Fiche Action 4** : Promouvoir et valoriser les produits de la mer, les savoir-faire et l'identité maritime du territoire auprès de tous les publics
  
- ▶ **Fiche Action 5** : Améliorer l'attractivité des métiers et la formation des professionnels

# 1 - Viser l'excellence environnementale et favoriser l'économie circulaire

## Objectifs régionaux

Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture  
Faciliter l'économie circulaire et la gestion des déchets

## Axes stratégiques

Protéger le littoral et le milieu marin  
S'adapter au changement (climatique, politique, espèces, marchés, normatif)

## Objectifs opérationnels

- ▶ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau
- ▶ Améliorer les connaissances du milieu
- ▶ Accompagner les professionnels pour la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique
- ▶ Sensibiliser et accompagner les professionnels à la limitation et à la gestion des déchets liés à l'activité
- ▶ Structurer localement des filières de réemploi/recyclage des déchets de l'activité pêche et conchylicole

## Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Projets concernant la limitation et la gestion des déchets et leur valorisation
  - Exemples : développement des bacs à marée, développement d'un outil collaboratif de collecte/transports des déchets coquilliers, collecte et traitement des déchets des bateaux à quai, étude de marché pour valorisation des coproduits (entendus plus largement que les coquilles), sensibilisation des professionnels au recyclage de leurs déchets d'exploitations et des outils de travail (brocante de matériaux nobles, etc.)
- ▶ Projets visant à améliorer la qualité de l'eau (assainissement, agriculture et élevage, pratiques des professionnels)
  - Exemples : accompagnement des démarches d'amélioration de la qualité de l'eau et sensibilisation des acteurs professionnels à l'impact des rejets (ex. problématique des jus de cuisson), etc.
- ▶ Accompagnement des professionnels dans la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique
  - Exemples : audit, accompagnement des professionnels dans la recherche de produits plus vertueux d'un point de vue environnemental : conduite d'engins de pêche, matériel conchylicole biosourcé, promotion des biotechnologies et biomatériaux, etc.
- ▶ Améliorer les connaissances sur le milieu
  - Exemples : Financement d'études scientifiques attachées à des problématiques locales

## Effets attendus

Durabilité des pêcheries et activités conchylicoles  
Concertation entre l'ensemble des acteurs  
Synergie entre les filières  
Limitation des déchets  
Nouvelles activités liées à l'économie circulaire

## Bénéficiaires potentiels

Structures professionnelles (organismes professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.)  
Pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs  
Entreprises  
Associations  
Structures publiques (établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, groupement d'intérêt publics, organismes consulaires)  
Structures de recherche publiques ou privées  
Coopératives

## Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
  - Achat de petits équipement et matériels

- Achat de documentation
- Investissements nouveaux (hors matériels ou équipements de remplacement)
- ▶ Dépenses immatérielles :
  - Frais de personnel (salaires et charges)
  - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
  - Frais de communication (création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.)
  - Prestations externes (études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel) hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

#### Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA [règlement (UE) 2021/1139 art.13] ;  
 Organisations d'évènements ;  
 Organisation d'expositions locales ;  
 Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

#### Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;  
 Matériel ou d'équipement de remplacement ;  
 Contributions en nature ;  
 TVA récupérable ;  
 Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;  
 Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

### Conditions d'éligibilité spécifiques

Les frais de personnel et de structure valorisés – à l'exclusion des entreprises  
 Pour les projets en lien avec la qualité de l'eau, la cohérence avec les interventions de l'AESN (Agence Eau Seine Normandie) et SAGE devra être vérifiée [sur le fonds des projets et sur les leviers d'intervention financiers les plus adaptés]  
 Pour les projets en lien avec la gestion des déchets et l'économie circulaire, ils devront être pré-examinés en lien avec le programme FEAMPA [dont l'économie circulaire est un axe transversal] et le deuxième pilier du défi 4 « contribuer à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques »

### Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

### Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 69 930 €
- ▶ Contreparties publiques : 69 930

### Indicateurs de résultat

Nombre de projets de limitation des déchets  
 Nombre de projets d'économie circulaire  
 Nombre de projets prenant en compte le volet environnemental [cf. grille de notation]  
 Nombre de projets collectifs visant à l'amélioration des connaissances

#### Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons  
 Activités de coopération entre parties intéressées  
 Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information  
 Action visant à améliorer les capacités de gouvernance

## 2 - Gérer durablement la ressource locale

### Objectif régional

Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture

### Axe stratégique

S'adapter au changement (climatique, politique, espèces, marchés, normatif)

### Objectifs opérationnels

- ▶ Améliorer la connaissance des espèces et des filières
- ▶ Créer de nouveaux produits adaptés à la ressource présente sur le territoire

### Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Améliorer la connaissance des espèces et des filières
  - Exemples : actions visant à renforcer les réseaux d'observation et de surveillance des filières (collecte et traitement de l'information par les centres techniques et de ressources, mise en réseau des données et de compilation, mise en place de nouveaux réseaux d'observation et de surveillance), aide à la recherche (réalisation d'étude ou de diagnostic pour une connaissance fine du territoire, de ses activités, de ses acteurs et de ses ressources), mise en place d'expérimentations et de projets de recherche appliquée pour mettre en avant les bonnes pratiques des professionnels et en améliorer la gestion, études des impacts potentiels des nouvelles activités sur les filières et possibilité d'atténuation, outils techniques communs de mesure, de biométrie par exemple visant à connaître les flux, etc.
- ▶ Créer de nouveaux produits adaptés à la ressource présente sur le territoire
  - Exemples : travaux de recherche et développement autour de la valorisation de ressources abondantes et inexploitées, etc.

### Effets attendus

Cartographie socio-économique et environnementale des filières  
Mise en marché de nouveaux produits adaptés à la ressource présente  
Synergie entre les filières  
Durabilité des pêcheries et activités conchylicoles

### Bénéficiaires potentiels

Structures professionnelles (organismes professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.)  
Structures publiques (établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, groupement d'intérêt publics, organismes consulaires)  
Structures de recherche publiques ou privées  
Coopératives

### Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
  - Achat de petits équipements et matériels
  - Achat de documentation
  - Investissements nouveaux (hors matériels ou équipements de remplacement)
- ▶ Dépenses immatérielles :
  - Frais de personnel (salaires et charges)
  - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
  - Frais de communication (création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.)
  - Prestations externes (études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel) hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

#### Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA (règlement [UE] 2021/1139 art.13) ;  
Organisations d'évènements ;  
Organisation d'expositions locales ;  
Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

#### Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;  
Matériel ou d'équipement de remplacement ;  
Contributions en nature ;  
TVA récupérable ;  
Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;  
Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

### Conditions d'éligibilité spécifiques

Conditions de diffusion et de communication des résultats des études, expérimentations auprès de l'ensemble de la filière

### Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

### Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 72 428 €
- ▶ Contreparties publiques : 72 428 €

### Indicateurs de résultat

Nombre de projets contribuant à la valorisation de nouveaux produits  
Nombre de projets collectifs visant à l'amélioration des connaissances  
Nombre d'acteurs concernés par les résultats des expérimentations

#### Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons  
Activités de coopération entre parties intéressées  
Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information  
Action visant à améliorer les capacités de gouvernance

### 3 - Diversifier les sources de revenus pour les entreprises

#### Objectif régional

Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture

#### Axe stratégique

S'adapter au changement (climatique, politique, espèces, marchés, normatif)

#### Objectifs opérationnels

- ▶ Diversifier les clientèles, les débouchés, les marchés et les activités
- ▶ Développer les circuits courts et la vente directe

#### Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Diversifier les clientèles, les débouchés, les marchés et les activités :
  - Exemples : Investissement dans des projets de transformation, investissement dans des projets de diversification, approvisionnement de la restauration du territoire et de la restauration collective (sensibilisation des acteurs de la restauration)
- ▶ Développer les circuits courts et la vente directe
  - Exemples : accompagnement du développement de la vente directe par les producteurs (matériels, communication), accompagnement des professionnels qui s'inscrivent dans des actions circuits-courts en lien avec d'autres professionnels de la terre ou de la mer (en lien avec les PAT)

#### Effets attendus

Augmentation des ventes et de la consommation de produits locaux  
Visibilité des produits de la mer  
Nouvelles activités génératrices de nouveaux revenus  
Augmentation de la valeur ajoutée  
Préservation de l'environnement (limitation des GES avec les circuits courts, marchés, ...)  
Meilleure identification du caractère maritime du territoire

#### Bénéficiaires potentiels

Structures professionnelles (organismes professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.)  
Pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs  
Projets collectifs éligibles  
Entreprises  
Associations  
Coopératives

#### Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
  - Achat de petits équipement et matériels
  - Achat de documentation
  - Investissements nouveaux (hors matériels ou équipements de remplacement)
- ▶ Dépenses immatérielles :
  - Frais de personnel (salaires et charges)
  - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
  - Frais de communication (création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.)
  - Prestations externes (études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel) hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils



#### Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA (règlement [UE] 2021/1139 art.13) ;  
Organisations d'évènements ;  
Organisation d'expositions locales ;  
Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

#### Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;  
Matériel ou d'équipement de remplacement ;  
Contributions en nature ;  
TVA récupérable ;  
Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;  
Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

### Conditions d'éligibilité spécifiques

Caractère reproductible des projets

### Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

### Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 78 638 €
- ▶ Contreparties publiques : 78 638 €

### Indicateurs de résultat

Nombre de circuits de distribution ou points de vente créés ou développés  
Nombre de projets visant à une diversification de l'activité vers le tourisme  
Nombre d'emplois créés ou maintenus  
Nombre de labels et procédures de traçabilités mises en place - nombre de professionnels y adhérent

#### Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons  
Activités de coopération entre parties intéressées  
Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information  
Action visant à améliorer les capacités de gouvernance



## 4 - Promouvoir et valoriser les produits de la mer, les savoir-faire et l'identité maritime du territoire auprès de tous les publics

### Objectifs régionaux

Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture  
Attractivité touristique orientée vers les cultures marines et la biodiversité

### Axes stratégiques

Valoriser les produits et l'identité maritime du territoire  
Protéger le littoral et le milieu marin

### Objectifs opérationnels

- ▶ Sensibiliser tous les publics à la biodiversité marine et à la protection de l'environnement
- ▶ Valoriser les activités et les pratiques durables des professionnels auprès de tous les publics
- ▶ Valoriser les produits sous signe de qualité du territoire auprès de tous les publics
- ▶ Développer un tourisme durable lié à l'identité maritime du territoire

### Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Sensibiliser tous les publics (habitants et touristes notamment) à la biodiversité marine et à la protection de l'environnement
  - Exemples : mise en place de panneaux d'explication et de sensibilisation (fonctionnement des marées, des écosystèmes, biodiversité marine, cultures marines), visites guidées pour une découverte de la faune et flore locale en mer, sur la terre, sur l'estran, des balades « artistiques » en bord de mer ou encore la création d'une maison des havres, valorisant les écosystèmes de bord de mer, actions de sensibilisation à la préservation de la ressource pour les pêcheurs de loisirs, ...
- ▶ Valoriser les activités et les pratiques durables des professionnels auprès de tous les publics
  - Exemples : actions de communication autour des pratiques durables des professionnels auprès du grand public, guide des espèces en insistant sur la saisonnalité (pourquoi on n'en mange pas toute l'année), sensibiliser les professionnels aux signes de qualité et à la traçabilité, valoriser la traçabilité produit de la mer, + infos consommateurs (QR code) : « la pêche au goût du jour »
- ▶ Valoriser les produits sous signe de qualité du territoire auprès de tous les publics
  - Exemples : ateliers découverte des produits (milieu d'évolution) et recettes (pour tous les publics), travail avec les écoles, porter les labellisations et les développer, campagnes marketing, travail avec les restaurateurs du territoire pour mise en avant des produits dans les établissements, avec les organismes de formation (lycée Marland ou encore groupe FIM)
- ▶ Développer un tourisme durable lié à l'identité maritime du territoire
  - Projets favorisant la découverte et la valorisation du patrimoine maritime local, actions de communication pour affirmer l'identité « cultures marines » et pêche du territoire avec l'utilisation, par exemple, des outils de travail (tracteurs) comme supports visuels, s'appuyer sur des « influenceurs » pour toucher un public jeune, actions visant à développer le pescatourisme et le tourisme d'entreprise avec l'organisation de visites des outils de travail dans un cadre sécurisé avec vente de produits locaux, organiser la découverte des pêcheries et des parcs conchylicoles en tracteur (ex : Baie du Mont-Saint-Michel), organiser des sorties en mer avec dégustation, décliner des interventions en lien avec l'identité maritime du territoire vers les publics plus jeunes notamment.

### Effets attendus

Baisse des conflits d'usage  
Préservation du milieu  
Meilleure identification du caractère maritime du territoire  
Augmentation de la consommation de produits locaux de la mer

### Bénéficiaires potentiels

Structures publiques (établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, groupement d'intérêt publics, organismes consulaires)  
Structures professionnelles (organismes de formation, organismes de professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.)  
Associations  
Coopératives

## Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
  - Achat de petits équipement et matériels
  - Achat de documentation
  - Investissements nouveaux [hors matériels ou équipements de remplacement]
- ▶ Dépenses immatérielles :
  - Frais de personnel [salaires et charges]
  - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
  - Frais de communication [création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.]
  - Prestations externes [études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel] hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

### Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA [règlement (UE) 2021/1139 art.13] ;

Organisations d'évènements ;

Organisation d'expositions locales ;

Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

### Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;

Matériel ou d'équipement de remplacement ;

Contributions en nature ;

TVA récupérable ;

Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;

Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

## Conditions d'éligibilité spécifiques

Vigilance sur les supports de sensibilisation à « rationaliser » dans l'idée de venir en complément de l'existant

Vigilance sur l'utilisation de supports papier

## Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

## Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 59 568 €
- ▶ Contreparties publiques : 59 568 €

## Indicateurs de résultat

Nombre d'acteurs mobilisés [hors filière stricto sensu]

Nombre de bénéficiaires visés par les actions

Nombre d'opérations de valorisation soutenues

Nombre de projets visant à la gestion de conflits d'usage

Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons

Activités de coopération entre parties intéressées

Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information

Action visant à améliorer les capacités de gouvernance

## 5 - Améliorer l'attractivité des métiers et la formation des professionnels

### Objectif régional

Attractivité et diversification des métiers

### Axes stratégiques

Transmettre les savoir-faire, les expériences et les techniques, les entreprises  
S'adapter au changement [climatique, politique, espèces, marchés, normatif]

### Objectifs opérationnels

- ▶ Faire naître des vocations et lever les freins au recrutement
- ▶ Améliorer les conditions de travail
- ▶ Sensibiliser à l'installation et à la transmission des activités
- ▶ Accompagner les entreprises dans l'évolution normative et administrative de leurs activités

### Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Faire naître des vocations et lever les freins au recrutement
  - Exemples : actions de communication autour de l'ensemble des métiers auprès des jeunes, des femmes, des demandeurs d'emploi [vidéos de témoignages, diffusion supports sur métiers auprès des établissements scolaires, mise en place de sorties scolaires "métiers de la pêche", ateliers dans des exploitations notamment conchylicoles et autres outils de productions, ambassadeurs métiers, actions pour mettre en place un système de période d'essai / test avant l'entrée en formation pour vérifier que la personne est faite ou non pour le métier], contribuer à la mise en place des formations compatibles avec l'exercice de la profession [ex. formation continue], améliorer l'attractivité des formations en délocalisant les formations, avec des serious game, etc., mise en place d'une plateforme pour gérer les demandes et besoins de stages, accompagnement des projets collectifs visant à lever les freins au recrutement [réflexion sur possibilités d'hébergement salariés, contribution des professionnels aux solutions de mobilités des salariés mises en place par d'autres, etc.]
- ▶ Améliorer les conditions de travail
  - Exemples : Projets autour de la qualité de vie au travail [projets collectifs, aides techniques], diminuer la pénibilité du travail en travaillant sur l'ergonomie, l'amélioration du matériel et la posture [partenariat avec l'école du dos par exemple]
- ▶ Sensibiliser à l'installation et à la transmission des activités
  - Aide à la mise en place d'action de sensibilisation et échanges de bonnes pratiques : jeunes, installations, transmissions, actions de valorisation des entreprises et de l'écosystème en place, actions pour faciliter l'installation des entreprises liée à la mer, mise en avant de ces métiers dans les processus de création et transmission
- ▶ Accompagner les entreprises dans l'évolution normative et administrative de leurs activités
  - Exemples : actions pour améliorer la capacité des entreprises à s'adapter au changement et accompagner les projets collectifs visant à les accompagner dans ces évolutions [diffusion des connaissances, évolutions], actions pour développer et mettre à disposition des outils numériques pour faciliter le suivi administratif et la gestion réglementaire des activités.

### Effets attendus

Accès facilité aux métiers, installations, transmissions  
Un exercice du métier facilité  
Meilleure image des métiers de la mer

### Bénéficiaires potentiels

Structures professionnelles [organismes professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.]  
Pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs  
Entreprises  
Associations  
Structures publiques [établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, groupement d'intérêt publics, organismes consulaires]  
Coopératives

## Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
  - Achat de petits équipement et matériels
  - Achat de documentation
  - Investissements nouveaux (hors matériels ou équipements de remplacement)
- ▶ Dépenses immatérielles :
  - Frais de personnel (salaires et charges)
  - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
  - Frais de communication (création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.)
  - Prestations externes (études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel) hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

### Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA [règlement (UE) 2021/1139 art.13] ;

Organisations d'évènements ;

Organisation d'expositions locales ;

Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

### Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;

Matériel ou d'équipement de remplacement ;

Contributions en nature ;

TVA récupérable ;

Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;

Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

## Conditions d'éligibilité spécifiques

Les actions en matière d'installation transmission des activités doivent se situer sur le registre de la sensibilisation, préparation, mise en lien, ou toute action en complémentarité avec les actions FEAMPA régionales dans le cadre des défis 1 et 2.

Reproductibilité des actions

## Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

## Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 56 936 €
- ▶ Contreparties publiques : 56 936 €

## Indicateurs de résultat

Nombre de bénéficiaires des actions

Nombre d'orientation vers des installations- transmissions, dispositif FEAMPA classique

Nombre de projets améliorant la connaissance des filières et leur reconnaissance

Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons

Activités de coopération entre parties intéressées

Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information

Action visant à améliorer les capacités de gouvernance